



BIENVENUE CHEZ DESJARDINS

Les prochaines pages de ce document indiquent toutes les informations à transmettre lors de votre arrivée parmi nous. Voici les consignes à suivre :

1. Veuillez remplir les formulaires présents dans le document ainsi que les liens présentant la mention **OBLIGATOIRE.**
2. Inscrire l'ensemble des informations demandées et **imprimer¹** les documents pour les **signer**.
3. Conservez l'information : *Régimes collectifs Desjardins : Aide-mémoire pour le nouvel employé.* Il vous sera utile pour choisir votre forfait d'assurance.
4. À votre entrée en fonction, acheminez les documents par courrier interne :

Direction Paie et Opérations en ressources humaines

1, Complexe Desjardins, 36e Tour Sud,

MTL 1 - 36e - A

Montréal (Québec) H5B 1B2

(Pour obtenir de l'aide à cette étape, adressez-vous à l'adjointe administrative de votre secteur)

Si vous avez des questions ou si vous désirez obtenir de l'aide pour remplir vos documents, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre de services en ressources humaines au 1 855 688-2433, option 2-2-1, si vous êtes un nouvel employé, ou option 2-1-1, si vous êtes un nouveau gestionnaire. Les experts de ce centre sont disponibles du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h. À votre entrée en fonction, vous pourrez aussi communiquer avec eux pour toute question liée à votre emploi.

L'équipe des ressources humaines du Mouvement Desjardins

¹ Si vous ne possédez pas d'imprimante, vous pourrez les imprimer lors de votre entrée en fonction.



Coopérer pour créer l'avenir

AUTORISATION DE DÉPÔT DIRECT DE LA PAIE

Si vous avez déjà fait parvenir votre spécimen chèque, vous n'avez pas à compléter ce formulaire.

Veillez joindre à ce formulaire **l'une ou l'autre** des pièces justificatives pour le compte dans lequel vous désirez que le dépôt direct soit fait :

- un spécimen de chèque;
ou
- une photocopie de chèque;
ou
- un spécimen de chèque à partir d'Accès D.

Nom de l'employé	N° d'assurance sociale
------------------	------------------------

AUTORISATION DE DÉPÔT DIRECT DE LA PAIE

Veillez déposer mon salaire au compte N°: _____
(numéro à 7 chiffres)

À la Caisse Desjardins de: _____

Transit N°: _____

AUTORISATION DE L'EMPLOYÉ

Signature de l'employé

Date

RÉGIMES COLLECTIFS DESJARDINS

1. Formulaire de Désignation, modification ou révocation de bénéficiaires :
(OBLIGATOIRE)



[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AU FORMULAIRE](#)

2. Aide-mémoire pour les nouveaux employés du Mouvement Desjardins



[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER À L'AIDE-MÉMOIRE](#)

Consultez ce document pour connaître les différents forfaits ou plans qui sont disponibles pour vous.

L'assureur vous fera parvenir vos codes d'accès pour confirmer vos choix environ 4 semaines après votre entrée en poste.

PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Veillez nous fournir les noms et numéros de téléphone de deux personnes à joindre en cas d'urgence.

Nom de l'employé

CONTACT #1	
Nom	Prénom
Téléphone	Téléphone
Lien de parenté	

CONTACT #2	
Nom	Prénom
Téléphone	Téléphone
Lien de parenté	

En cours d'emploi, si vous voulez apporter des changements à ces renseignements, vous pourrez le faire en accédant à votre dossier ressources humaines et paie à partir du Portail des employés.

IMPÔT SUR LE REVENU - DÉDUCTIONS À LA SOURCE

Cette section est optionnelle et est destinée aux employés voulant une cotisation d'imposition plus élevée que la normale exigée par Revenu Canada et Revenu Québec.

De base :

L'employeur déterminera l'impôt à retenir en tenant compte uniquement du montant de base légal.

Optionnel :

Vous trouverez ci-dessous les liens vers les formulaires vous permettant de faire une cotisation d'imposition à la source plus élevée que le montant de base.



CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AU FORMULAIRE



CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AU FORMULAIRE



OFFRE AUX EMPLOYÉS

SERVICES-CONSEILS EN ASSURANCE VIE, INVALIDITÉ ET SANTÉ

Desjardins offre à ses employés un régime d'assurance collective qui répond à une variété de besoins. À l'embauche et à tout autre moment au cours de la carrière, choisir seul les meilleures protections peut s'avérer un exercice complexe.

BÉNÉFICIEZ DE CONSEILS PERSONNALISÉS

Un conseiller en sécurité financière¹ dédié aux employés de Desjardins peut vous aider à :

- choisir vos protections d'assurance collective;
- réévaluer vos besoins de protection tout au long de votre carrière;
- bonifier votre stratégie d'assurance grâce à des protections supplémentaires.

L'analyse de vos besoins, combinée à la connaissance du conseiller de votre régime d'assurance collective, vous permettra d'obtenir des recommandations personnalisées. Vous pourrez ainsi prendre les meilleures décisions possibles.

COMMENT PROFITER DE L'OFFRE ?

Lors d'un événement important comme votre embauche ou un changement dans votre vie, personnelle ou professionnelle, rencontrez un conseiller en sécurité financière dédié aux employés de Desjardins.

La rencontre aura lieu à l'endroit de votre choix.

Prenez rendez-vous dès maintenant!

514 285-1437 (région de Montréal)

1 844 266-8381 (sans frais)

¹ Au Québec, le conseiller en sécurité financière est un employé de Desjardins Sécurité financière, cabinet de services financiers. Dans les autres juridictions canadiennes, on parle plutôt du représentant en assurance de personnes autorisé à distribuer les produits de Desjardins Assurances.

Cette offre aux employés de Desjardins est rendue possible grâce au partenariat entre la première vice-présidence Ressources humaines et Communications et Desjardins Assurances.



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE